

4. Les groupes d'acteurs

Participants : acteurs collectifs

Objectifs : traiter en profondeur des sujets techniques ou spécifiques à certains groupes

Intérêts : aller jusqu'à la négociation

Limites : manque de transparence

Point d'attention : à utiliser seulement en complément d'espaces d'échange plus ouverts

Les groupes d'acteurs (ou ateliers d'acteurs, ou rencontres collectives d'acteurs) sont de petits groupes de « pairs » qui ne remplacent pas des réunions publiques ou thématiques, mais peuvent les préparer ou les compléter. Ils sont utiles notamment en l'absence de représentants de certaines catégories de population, afin de construire une « voix collective » et de leur permettre de mieux participer ensuite au dialogue territorial.

Les participants

Ce sont des personnes ayant une position globalement semblable par rapport à un sujet traité, du fait de leur profession ou de leur lieu de vie, et qui se reconnaissent comme des égaux. On peut par exemple organiser des groupes d'acteurs composés d'agriculteurs, d'associations naturalistes ou de résidents d'un secteur.

Pour que ces groupes soient réellement productifs, il est préférable de limiter le nombre de participants à une quinzaine.

Déroulement et animation

Ces groupes se réunissent généralement pendant plusieurs réunions successives (habituellement 2 à 4), chacune de 2 à 3 heures.

Les participants viennent sur invitation, la liste des invités étant à établir avec soin pour éviter des susceptibilités dues à des oublis involontaires. Il est possible d'envoyer aux participants des documents préparatoires et de les inviter à transmettre eux aussi des documents qu'ils souhaitent voir distribués aux autres participants avant la réunion.

Le fait qu'ils soient composés de pairs ne signifie pas que les opinions ou les intérêts des participants soient les mêmes, mais la proximité rend le dialogue entre eux plus facile et des sujets complexes peuvent être traités plus en profondeur, notamment dans leurs dimensions techniques ou juridiques.

L'animation peut être plus ou moins directive, selon le degré de conflictualité entre les participants ou entre eux et l'organisateur des rencontres. Dans ce dernier cas, un animateur extérieur, voire un médiateur, peuvent être utiles. Ces intervenants extérieurs doivent être associés à la préparation des réunions (ordre du jour, choix des participants, calendrier, etc.).

La presse n'assiste pas à ces réunions, pour préserver la liberté de parole.

Intérêts

Le fait de travailler entre pairs et en petits groupes permet de traiter en profondeur certains sujets.

Quand elles sont organisées en amont de la concertation, ces réunions permettent de mieux comprendre les logiques des acteurs concernés et de les intégrer dans la concertation. Elles peuvent également servir à identifier des personnes qui seront invitées à s'exprimer en réunion publique.

Quand elles sont organisées dans le prolongement de la concertation, elles peuvent porter sur des points particuliers et permettre d'aller jusqu'à la négociation, la recherche de compromis ou la production d'idées nouvelles.

Limites

Ces réunions peuvent être vues comme des enceintes fermées donnant lieu à des marchandages plus ou moins transparents. Pour éviter cela, il est possible de produire des comptes-rendus, même s'ils sont anonymisés (les noms des participants sont cités mais les propos tenus ne sont pas attribués à l'un ou à l'autre) et validés par les participants. Ces comptes-rendus peuvent être mis en ligne.

Ces groupes d'acteurs peuvent également être suivis de réunions de restitution auprès des autres participants à la concertation afin d'en présenter les conclusions.

Conseils pratiques

- Des documents d'information préalables peuvent être envoyés aux participants. Il est possible également de demander à chacun de faire parvenir les documents qu'il souhaite voir distribués aux autres avant la réunion.
- La liste des invités doit être communiquée avec l'invitation pour que chacun sache qui pourra être présent.
- Un animateur est indispensable. Choisir une personne extérieure au territoire ou aux enjeux est préférable en situation de conflit. Un secrétaire de séance doit être prévu.

Réservés à des groupes de pairs, ces dispositifs permettent d'améliorer leur contribution au reste de la concertation.